

Become a Friend

ROME

Insolite & secrète

Du 16 au 20 mars 2027




Preference

LA VILLE ETERNELLE NE LIVRE SES SECRETS QU'À CEUX QUI ACCEPTENT DE S'ÉCARTER DES CHEMINS LES PLUS EMPRUNTÉS.

L'Oratoire du Gonfalone est entièrement couvert de fresques du XVIe s., exemple extraordinaire du maniérisme romain. L'église Saint-Louis-des-Français abrite trois magnifiques tableaux du Caravage. Des mosaïques oubliées du IXe s. de la basilique Sainte Praxède dévoilent d'imposants saints byzantins ... aux auréoles carrées !

Des visites privées donnent accès aux appartements de la Princesse Isabelle dans le palais Collona, fresqués par Il Pinturicchio et ornés de peintures sur cuivre de Jan Bruegel I, au superbe Palais Altemps ou encore au Palais Patrizi, joyau d'architecture baroque. En franchissant l'Arco degli Acetari, une placette bordée de maisons médiévales révèle un visage intime de Rome, où le temps semble s'être suspendu...

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

LOGEMENT

Un hôtel 4 tout confort, bien situé*

VOLS

Les vols directs depuis Bruxelles

VISITES

Rome secrète, à la découverte de lieux méconnus loin des itinéraires classiques

Un itinéraire exclusif, mêlant patrimoine mondialement connu et trésors confidentiels

Chefs-d'œuvre cachés, du Caravage aux fresques maniéristes en passant par les mosaïques byzantines

ACCOMPAGNEMENT

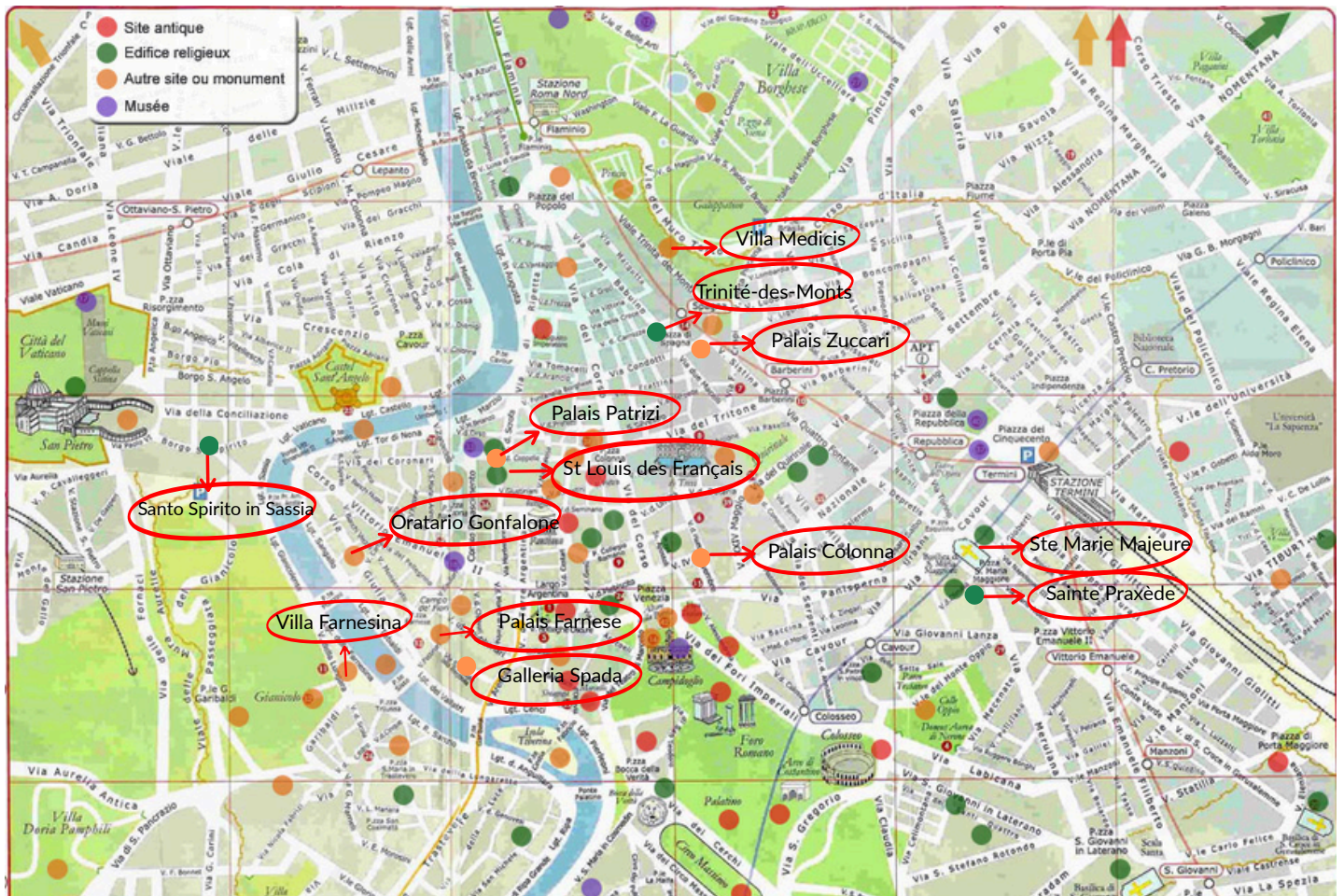
La guidance de l'historienne de l'Art & guide conférencière Katherine Vanderhaeghe

PRIX PRESTO

Un prix préférentiel (-150€) pour toute inscription avant le 15/10 soit : 2.595 € par personne



CARTOGRAPHIE



VOTRE CONFERENCIERE

KATHERINE VANDERHAEGHE **GUIDE CONFERENCIERE**

Titulaire d'un Doctorat en Archéologie et en Histoire de l'art à l'Université de Louvain, elle entretient depuis un premier séjour d'étude à Florence, une véritable passion pour l'Italie, sa culture, sa langue et sa cuisine. Elle décide alors de faire du voyage et de la découverte des œuvres in situ, son métier.



Tour à tour, guide conférencière, auteur de plusieurs guides culturels aux éditions Hachette (notamment les Guides bleus Toscane et Venise), commissaire d'expositions et travel designer, elle considère le voyage comme une suite de rencontres privilégiées et de partage de connaissances.

Des années d'expérience comme guide conférencière en Italie, en Grèce, en Turquie et au Proche-Orient lui permettent d'établir un pont entre l'Occident et l'Orient et de jongler avec l'histoire, l'esthétique, et les religions dans un dialogue spontané et amical avec ses interlocuteurs.

VOTRE PROGRAMME

MARDI 16 MARS

BRUXELLES ✈ ROME

En fin de matinée, envol de Bruxelles-Zaventem à destination de Rome avec la compagnie aérienne ITA Airways.

En début d'après-midi, arrivée et transfert vers le centre-ville de Rome.

Visite de la **Basilique Sainte-Praxède**.

Édifiée à partir du IX^e siècle, cette basilique constitue l'un des plus remarquables témoignages de l'art byzantin à Rome. Les mosaïques de l'abside et de la chapelle Saint-Zénon, dont l'état de conservation est exceptionnel, comptent parmi les plus précieux ensembles de cette période. Le pape Pascal I^{er} fit aménager cette dernière comme mausolée destiné à sa famille.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, la Basilique est quelque peu ramaniée par l'ajout de peintures et de sculptures, dont certaines proviennent de l'entourage du Bernin, sans effacer la structure antique de la basilique.

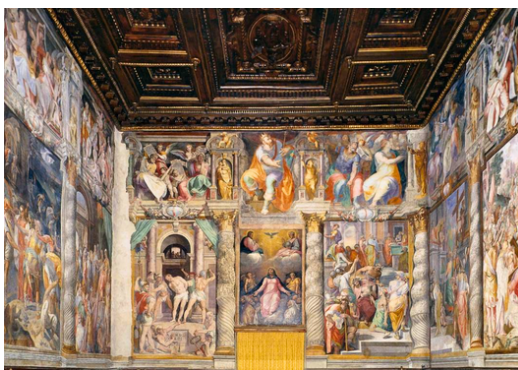
Nous nous dirigeons ensuite vers la **Basilique Sainte-Marie-Majeure**.

Bien que située sur le territoire italien, cette basilique bénéficie du statut d'extraterritorialité et relève de la juridiction du Vatican, au même titre que les basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Paul-hors-les-Murs et de Saint-Pierre. La loggia de la façade, ajoutée au XVII^e siècle, fut conçue pour préserver les mosaïques médiévales de Filippo Rusuti. La nef conserve un remarquable cycle de mosaïques du V^e siècle illustrant des épisodes de l'Ancien Testament, tandis que le plafond à caissons de la Renaissance est traditionnellement attribué à Giuliano da Sangallo.

Transfert vers votre hôtel.

Installation, dîner et nuit au **Starhotel Michelangelo 4***.





MERCREDI 17 MARS

ROME

Petit déjeuner à l'hôtel.

Nous découvrirons **l'Arco degli Acetari**, charmante cour secrète aux allures de village, avant de rejoindre **le Campo de' Fiori**, l'une des places les plus vivantes du centre historique de Rome. Nous poursuivrons par la visite du **Palazzo Altemps**, qui abrite une remarquable collection de sculptures antiques, dans un cadre d'un grand raffinement.

Le Palais Altemps est l'un des plus remarquables palais de la Renaissance romaine. Édifié au XVe siècle puis agrandi pour le cardinal Mark Sittich von Hohenems Altemps, il conserve une élégante cour à arcades et des appartements décorés de fresques, de plafonds à caissons peints et de stucs raffinés. Intégré aujourd'hui au Musée national romain, il abrite une prestigieuse collection de sculptures antiques, parmi lesquelles le célèbre Galatée se suicidant, le Trône Ludovisi et plusieurs chefs-d'œuvre issus des grandes collections aristocratiques romaines. L'ensemble illustre le dialogue constant entre l'architecture de la Renaissance et la redécouverte de l'Antiquité qui a profondément marqué la culture romaine.

Continuation avec l'**Oratorio del Gonfalone**.

Ce petit oratoire méconnu appartenait à la confraternité de l'Étendard (Gonfalone) dont une des tâches consistait à négocier le rachat des esclaves chrétiens détenus par les musulmans.

Le cycle de fresques illustrant la Passion du Christ du XVIe s. est un chef-d'œuvre du maniérisme romain de la Contre-Réforme.

Déjeuner libre. Découverte du **Palazzo Spada**.

Résolument baroque, le Palazzo Spada illustre également la fantaisie maniériste qui commence à se manifester à Rome en 1548. La Galleria di Borromini réalisée en 1653 par le célèbre architecte, offre un véritable chef-d'œuvre d'illusion optique. L'étage noble du Palais présente dans la Galleria Spada, une belle collection de peintures réunies par le cardinal Spada avec notamment le Portrait de violoniste du Titien, la Mort de Didon du Guerchin ou encore la Sainte Cécile d'Artemisia Gentileschi.

Nous poursuivons notre découverte avec l'**Eglise-Saint-Louis-des-Français**.

L'église nationale des Français de Rome abrite les tombes de Français illustres mais aussi de belles fresques du XVIIe s. de Dominiquin illustrant la vie de Sainte-Cécile et surtout trois célèbres tableaux de Caravage qui viennent de bénéficier d'une restauration et d'un nouvel éclairage.

Le Martyre de Saint Mathieu témoigne de son incroyable maîtrise du clair-obscur et de l'émotion qui s'en dégage. La Vocation de Saint Mathieu ancre la révélation dans le cadre prosaïque d'un bureau de douane pour mieux l'exprimer avec le dévoilement des visages par la lumière. Dans le retable d'autel Saint Mathieu et l'ange, la position insolite du vieillard appuyé sur un tabouret bancal, son front plissé, son pied sale, illustrent le souci de réalisme du peintre, proche du naturalisme.

Retour à votre hôtel, dîner et nuit.

Petit déjeuner à l'hôtel et départ à pied vers **l'Eglise Santo Spirito in Sassia**.

Fondée au sein d'un ancien hospice destiné aux pèlerins et aux malades, l'église Santo Spirito in Sassia demeure intimement liée à l'histoire des institutions hospitalières de Rome. L'édifice actuel, remanié à la Renaissance puis à l'époque baroque, associe la sobriété de son architecture à un décor raffiné. Son maître-autel, conçu par Andrea Palladio, constitue un élément exceptionnel dans le paysage artistique romain. Rare témoignage de l'œuvre de l'architecte vénitien dans la Ville éternelle, il introduit le vocabulaire classique qui fit la renommée du maître, bien loin de ses célèbres villas de Vénétie.

La découverte se prolonge vers **le Château Saint-Ange**, relié au Vatican par **le Passetto di Borgo**, corridor fortifié chargé d'histoire.

Édifié au II^e siècle comme mausolée de l'empereur Hadrien, le Château Saint-Ange fut successivement transformé en forteresse, résidence pontificale, prison et bastion militaire. Cette superposition de fonctions en fait un véritable condensé de l'histoire de Rome. Les appartements des papes, les fresques de la Renaissance et les imposants dispositifs défensifs témoignent de la double nature du pouvoir pontifical, à la fois spirituel et temporel.

Après le déjeuner libre, une visite privée du **Palazzo Patrizi** permet de découvrir l'une des plus anciennes demeures aristocratiques de Rome, toujours propriété de la même famille, dont les salons richement décorés témoignent du raffinement de la noblesse romaine.

Situé en face de l'église de Saint-Louis des Français, le palazzo Patrizi Montoro, toujours habité par la famille, fut construit au XVII^e siècle pour les Montoro, noble famille d'Ombrie et restructuré au XVIII^e siècle. Les salles de l'étage noble du palais abritent des peintures de Raffaello Vanni, la chapelle de la famille et l'importante galerie comprennent quant à elles des artistes de l'école de Parmigiano, Correggio, Caravage et des œuvres de grands artistes tels que Vasari, Maratta, Guercino et Passeri.

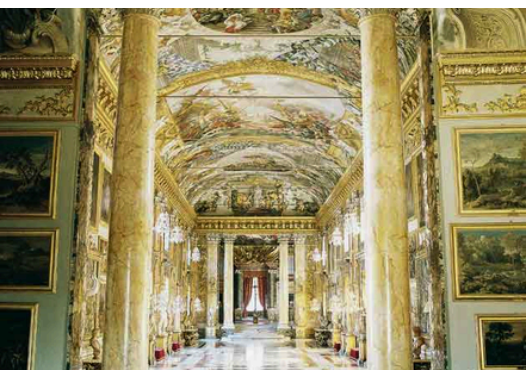
L'après-midi se prolonge par la visite du **Palais Farnèse**, l'une des plus ambitieuses réalisations de la Renaissance, édifiée pour la puissante famille Farnèse et aujourd'hui **siège de l'Ambassade de France à Rome**.

Le Cardinal Alessandro Farnese confia le projet de l'édifice à Sangallo le Jeune à qui l'on doit notamment la façade, un chef d'œuvre d'harmonie et d'équilibre. Devenu pape en 1534 sous le nom de Paul III, Farnèse chargea Michel-Ange de réaliser la prouesse technique de la grandiose corniche qui contourne l'édifice. On lui doit aussi les niveaux supérieurs de l'élégante cour classique.

Au 1^{er} étage, le salon d'Honneur impressionne par ses dimensions et les superbes tapisseries des Gobelins. La Galerie des Carrache fascine par les fresques des frères Annibal et Augustin Carracci illustrant les Métamorphoses d'Ovide, un chef d'œuvre du nouveau classicisme du XVI^e s. Depuis 2024, les Souterrains du Palais dévoilent de merveilleuses mosaïques romaines représentant tantôt des animaux et des monstres marins, tantôt des acrobates de cirque.

Retour en autocar à votre hôtel, dîner et nuit.





VENDREDI 19 MARS

ROME

Petit déjeuner à l'hôtel.

Un court transfert en autocar, puis une petite promenade dans le dédale des ruelles romaines, vous mèneront jusqu'au **Palazzo Colonna**, remarquable témoignage du prestige des grandes familles de l'aristocratie romaine.

*Le **Palazzo Colonna** engloba au XVIIIe s. plusieurs petits palais des XIIIe et XVe s. témoins de la grandeur des Colonna. Il fut le théâtre de réceptions grandioses. Trois salles en enfilade permettent d'apprécier aujourd'hui ce chef-d'œuvre de l'art baroque.*

*La **Galleria** accueille, à travers ces salles, la prestigieuse collection réunie par le cardinal Girolamo Ier Colonna. On retiendra les nudités pudiquement voilées de la Vénus du Bronzino et de l'Aurore de Ghirlandaio, un Portrait de gentilhomme de Véronèse et le Mangeur de haricots d'Annibal Carrache, mais aussi deux délicats petits tableaux de Bernard Van Orley.*

Nous bénéficierons d'une **visite privée de l'Appartement de la Princesse Isabella**.

Du nom de sa dernière occupante, Isabella Colonna qui l'habita jusqu'à sa mort en 1984, cet appartement luxueux abrite des peintures sur cuivre de Bruegel l'Ancien et les panoramas de Rome de Vantitelli. La salle des Fontaines est décorée de délicates fresques de Pinturicchio.

La promenade se poursuit jusqu'au **Palais Zuccari**, dont la **façade** singulière ne manque pas de surprendre. Cette demeure du XVIe s. est célèbre pour sa porte d'entrée et ses fenêtres en forme de têtes de monstres. Elle illustre la liberté imaginative du maniérisme tardif.

Déjeuner libre.

Nous retrouvons ensuite les hauteurs du Pincio pour rejoindre l'**église de la Trinité-des-Monts**. Derrière sa sobre façade se dévoile un riche décor de fresques et de chapelles, témoin des liens séculaires unissant la France et la papauté.

La belle église qui domine l'escalier de la Trinité-des-Monts a été commandée par le roi de France Louis XII et restaurée par Louis XVIII. Les fresques de Daniele di Volterra, dont la Déposition ou l'Assomption, sont considérées comme des chef-d'œuvre de la peinture maniériste.

Sur le flanc droit de l'église s'élève le couvent, fondé par Francesco di Paola en 1494, avec le soutien financier de la couronne de France. Il connut à la fin du XVIe s. une période de splendeur dont témoignent les magnifiques fresques d'Andrea Pozzo du cloître ou les Noces de Cana du réfectoire mises en scène dans une architecture en trompe-l'œil où objets et personnages semblent s'affranchir de leurs cadres.

Quelques pas suffisent pour rejoindre la **Villa Médicis**.

La villa Renaissance la plus "panoramique" de la colline du Pincio fut agrandie au XVI^e s. par le cardinal Ferdinand de Médicis, grand amateur d'art, qui la dota d'une admirable façade arrière ornée de bas-reliefs antiques, de guirlandes et de masques de théâtre. Elle s'ouvre sur les jardins par une loggia flanquée de deux lions. Dans l'appartement du cardinal, frises et fresques mettent en scène des divinités mythologiques. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle héberge l'Académie de France à Rome et accueille de jeunes artistes et chercheurs pour leur permettre de poursuivre leurs travaux. On peut y découvrir d'intéressantes expositions temporaires.

Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

SAMEDI 20 MARS

ROME ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Pour clore ce voyage, nous franchissons les portes de la **Villa Farnesina**, l'un des joyaux les plus raffinés de la Renaissance romaine.

Parfait exemple des villas de campagne de la Renaissance, la Farnesina offre dès l'entrée une décoration végétale et florale et un plafond orné d'une Psyché et Cupidon dont le dessin a été exécuté par Raphaël. Il est également l'auteur du magnifique Triomphe de Galatée dans la salle de droite. A l'étage, on peut admirer les fresques en trompe-l'oeil de Peruzzi ainsi que Les Noces d'Alexandre et de Roxane par le Sodoma (1477-1549).

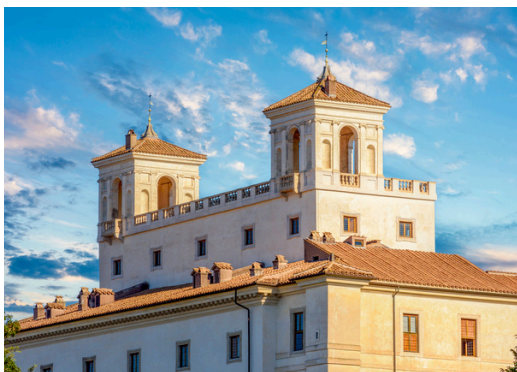
Déjeuner libre.

Transfert vers l'aéroport de Rome Fiumicino pour les formalités d'enregistrement.

En milieu d'après-midi, envol direct vers Bruxelles.

Arrivée à Zaventem en début de soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –



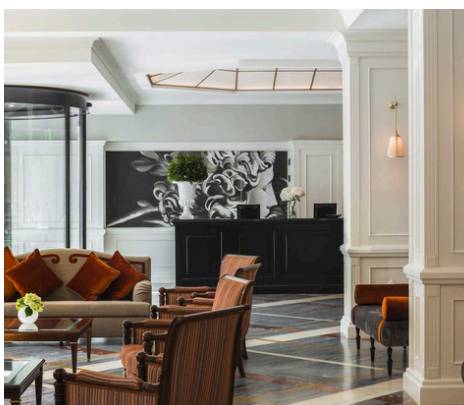
HEBERGEMENT

STARHOTELS MICHELANGELO ROMA 4*

NOMBRE DE NUITEES : 4

Idéalement situé, le Starhotels Michelangelo conjugue élégance contemporaine et confort. Ses chambres lumineuses, son atmosphère feutrée et sa localisation privilégiée en font un point de départ idéal pour découvrir les visages cachés de la Ville éternelle.

Son accueil chaleureux et ses espaces raffinés offrent un cadre particulièrement agréable pour se retrouver et partager les impressions de chaque journée de découverte.



REMARQUES IMPORTANTES

- Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.
- **Attention, les visites des centres historiques et des sites se font à pied et demandent donc une bonne aisance de mobilité.**
- La visite du Palais Farnèse, au sein de l'Ambassade de France, reste soumise à la confirmation de l'Ambassade et pourrait être annulée en cas d'événement officiel ou de toute autre manifestation organisée à la dernière minute par l'Ambassade. Le cas échéant, une visite alternative sera bien entendu prévue au programme.
- La loi italienne impose que les visites des Palazzo Patrizi, Palazzo Farnese, Eglise de la Sainte-Trinité des Monts et de la Villa Medici soient effectuées par des guides locaux (en français).
- Pour des raisons de conservation des œuvres, des collections et des espaces visités, **le port de sacs à dos peut être interdit lors de certaines visites**. Nous vous recommandons dès lors de privilégier un petit sac pouvant se porter à la main ou à l'épaule, par exemple.
- Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.
- L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications de la compagnie aérienne, des aléas du trafic, etc.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

☐ PRESTO JUSQU'AU 15/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.595 €
☐ A PARTIR DU 16/10	PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE :	2.745 €
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE :	695 €	

CE PRIX COMPREND

- Les vols internationaux avec la compagnie régulière ITA Airways, en classe économique
- Les services d'une guide-conférencière de Bruxelles à Bruxelles
- Les services de guides locaux lors de certaines visites (v. rubrique "Remarques importantes")
- Le logement en chambre double dans l'hôtel mentionné (ou de catégorie similaire)
- Les audio-guides
- Les dîners à l'hôtel
- Le forfait boissons inclus lors des dîners (eau + 1 verre de vin)
- Les entrées aux sites et musées ainsi que les visites et excursions prévues au programme
- Les transferts en autocar (38pl) climatisé
- La taxe de séjour
- L'accompagnement de Bruxelles à Bruxelles
- La prime du Fonds de Garantie
- La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les déjeuners
- Les droits de photos et de vidéo éventuels sur les sites
- Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 16/07/2026

Become a Friend

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 1 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 2 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL : _____

☐ JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE

☐ JE SOUHAITE RENOUVELER MA CARTE DE MEMBRE

Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent
☐ Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18
☐	Individuel	€ 50	€ 45
☐	Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70
☐ Famille	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80
☐ Bienfaiteur	Individuel	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes)	€ 150	€ 140
☐ Duo	Titulaire + invité à chaque visite	€ 200	€ 190
☐ Protecteur	Individuel	€ 100 + € 150 don	€ 90 + € 150
☐	Couple (2 cartes)	€ 150 + € 150 don	€ 140 + € 150

* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Fait à _____, le _____ SIGNATURE POUR ACCORD : _____

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

ROME INSOLITE & SECRETE

DU 16 AU 20 MARS 2027

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ **PRESTO JUSQU'AU 15/10** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.595 €**

☐ **A PARTIR DU 16/10** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.745 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : **695 €**

*Si je ne suis pas membre des Amis des Musées Royaux Des Beaux-Arts de Belgique je m'engage à y adhérer en remplissant le bulletin d'adhésion et en le renvoyant à l'adresse suivante : RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

*Taxes aériennes incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

ROME INSOLITE & SECRETE

DU 16 AU 20 MARS 2027

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

☐ JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ☐ **ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- ☐ **COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **16 février 2027**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : ROME AMRBAB - D.4065

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.